

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 565

Artikel: Déceptions globales
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022579>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

565

Domaine public

Déceptions globales

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 565 30 octobre 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Claude Favez
Yvette Jaggi

Rien à redire à l'idée d'élaborer des conceptions globales sur les sujets complexes qui exigent effectivement une approche d'ensemble. Les problèmes de l'énergie, des transports, des media sont justement de ceux qui méritent d'être traités dans toute leur ampleur si l'on veut avoir quelque chance d'élaborer une politique cohérente.

Or, dans la pratique, cette cohérence est continuellement remise en cause, à titre préventif en quelque sorte, comme si les impératifs de la politique immédiate ne pouvaient s'effacer devant les efforts de réflexion sur le futur. Ainsi, pendant le long temps que durent la préparation des rapports et la discussion de leurs conclusions, les conceptions se «déglobalisent» progressivement. On prend d'avance dans les propositions prévues ou présentées, celles qui l'arrangent, soit pour brusquer, soit pour bloquer une décision; selon les cas, il faut absolument aller de l'avant tout de suite, ou bien il s'avère urgent d'attendre le sort final de tel ou tel passage de la conception globale.

Les autorités fédérales, les cantons, les partis et surtout les groupes de pression en tous genres, bref tous ceux qui le peuvent cherchent à préjuger de l'avenir. On dirait une meute de carnassiers égoïstes déchirant à vilaines dents la peau d'une proie encore vivante.

Elaborée par une commission qui a tenu plus de 110 journées de séance entre 1974 et 1978, la conception globale de l'énergie semble la plus malmenée: tandis que les quatre «postulats» de la politique proposée (économies, recherche, substitution, prévention) font surtout l'objet de vœux pieux, on prend des options qui correspondent en fait au

«scénario II» — celui de l'absence de changement dans la continuité; le Vorort, qui préconise cette «solution», la résume comme suit: «Intervention de politique énergétique seulement en vertu des compétences existant actuellement, avant tout celles des cantons! pas d'article constitutionnel sur l'énergie! pas de mécanisme de subventionnement! pas d'impôt sur l'énergie!» (la ponctuation est d'origine, cf. Rapport annuel du Vorort pour 1979/1980, p. 125).

Rien n'interdit de rapprocher ce texte du Vorort de la très récente décision du Conseil fédéral, qui menace de prélever une taxe générale sur l'énergie. Rappelons que le projet tendant à soumettre les produits énergétiques à l'Icha s'honne de ne pas vouloir exercer une influence sur la structure de la consommation d'énergie «comme cela pourrait se produire si l'on instaurait une imposition de l'énergie conformément aux propositions de la CGE» (Message du 25 juin 1980, p. 13).

Du côté de la politique des transports, la cohérence n'est guère plus évidente: en quelques mois, on a inauguré le tunnel routier du Gothard et bloqué le projet de taxe sur le trafic lourd, en contradiction formelle avec certains principes proposés par la CGST. Tout devient clair quand on lit dans les «Grandes lignes pour 1979-1983» qu'«il est possible de différer encore quelque peu la construction d'une nouvelle transversale ferroviaire à travers les Alpes» (p. 43 de l'édition illustrée).

Dans le domaine des media, la conception globale, pas encore terminée, a déjà engendré la production d'un volume record de papiers et rapports. Parallèlement à cet activisme administratif-universitaire, la politique des faits accomplis se pratique comme si de rien n'était: le Conseil des Etats veut instaurer une instance indépendante pour les plaintes en matière de programmes radio-tv «sans délai et sans se préoccuper du calendrier concernant l'article

SUITE ET FIN AU VERSO

Déceptions globales

constitutionnel»; le Conseil fédéral veut sortir prochainement son projet d'article constitutionnel sans attendre la fin des travaux de la commission Kopp; ce dernier affirme sa sympathie personnelle pour le projet Telsat mais reconnaît du bout des lèvres que la décence exige d'attendre pour l'octroi d'une éventuelle concession. Quant à l'aide à la presse, dont on parle depuis une dizaine d'années, elle semble devoir faire son chemin indépendam-

ment de la conception globale attendue pour l'année prochaine.

On pourrait multiplier les exemples de décisions prises sous la pression des nécessités, c'est-à-dire des intérêts dominants. Pour éviter ces «mesures préventives» et sauvegarder la cohérence des conceptions globales, il faudrait que ces dernières proposent des options plus nettes. Un système de huit scénarios et variantes (CGE) ou une palette de 40 recommandations (CGST) offrent trop de portes de sortie, et autant d'échappatoires qu'avant l'essai de réflexion.

D'où l'effet de fuite en avant (dont pourrait bien bénéficier Telsat), respectivement de refus devant l'obstacle (taxe poids lourds).

Y. J.

MALADIES MENTALES

L'isolement de Bel-Air

Toile de fond: la peur. La peur de l'angoisse des fous, ou des personnes considérées comme telles. La peur qui rend encore plus épais les murs des hôpitaux et plus profond encore l'isolement des institutions spécialisées dans le traitement des maladies mentales. La peur qui, encore davantage qu'ailleurs, fortifie le pouvoir médical. La peur qui alimente sans cesse un silence que rien, semble-t-il, ne peut troubler durablement, ni les éclats de la guerre de religion permanente qui agite les professionnels de la psychiatrie, ni les échos d'expériences personnelles prises en charge par tel éditeur ou tel journaliste: à chaque fois, le couvercle retombe sur cet univers de la «folie», réputé inconciliable avec les exigences rationnelles de la production, de la consommation, du travail et de la solitude urbaine.

Toile de fond: la peur, notre peur. C'est ce climat-là qui rend si délicat, si compliqué, le débat engagé ces derniers mois à Genève à propos de la clinique psychiatrique de Bel-Air.

Ouverture de deux procédures d'information, constitution d'une commission d'enquête: la direction de Bel-Air, et en particulier son directeur, le professeur Tissot, est sur la sellette et on lui demande officiellement des comptes. Voilà l'essentiel sans les nuances, même si le remue-ménage administratif et judiciaire se double encore d'une compétition entre «barons», apparente derrière l'organigramme des institutions psychiatriques genevoises, même si le règlement du contentieux fournit ici et là l'occasion aux tenants de la médecine «libérale» de prendre une revanche sur le directeur socialiste du Département de la santé publique, Willy Donzé.

DES POUVOIRS EXORBITANTS

Que des personnes soient ici nommément mises en cause n'a rien qui puisse étonner: il est certain que le professeur Tissot a joui personnellement, dans l'exercice de sa charge, de pouvoirs exorbitants. Mais l'étendue des libertés prises avec les règlements est aussi dans ce cas le reflet de l'effacement des garde-fous, des organes de contrôle institués dans ce secteur délicat de la politique sociale, autorités politiques et instances universitaires. Si le pro-

fesseur Tissot a eu les mains libres pendant des années, c'est que ses compétences lui venaient autant de sa nomination et de son cahier des charges que de cette répugnance générale à remettre en question l'isolement de son activité professionnelle et des malades qui lui étaient confiés.

LE POINT DE NON-RETOUR

Aujourd'hui cette espèce de contrat tacite paraît rompu pour un moment. Les accusations portées sont trop graves pour que ne soit pas désigné un coupable, avec tout ce qu'une telle issue a d'ambigu. Qu'on ne s'y trompe pas pourtant: la peur du fou demeure ancrée dans l'opinion. Et le conflit actuel a de grandes chances de se répéter, sous une forme ou sous une autre, mais toujours aussi grave et dramatique, si cette peur n'est pas — fût-ce dans une moindre mesure au départ — désamorcée. C'est d'elle, en définitive, que se nourissent les mystères les plus inquiétants sur la nature des traitements infligés, les tensions que provoque la fuite générale devant nos responsabilités collectives à l'égard de ceux qui ne sont pas tenus pour des êtres «normaux».

Le changement de cap indispensable, certaines des interpellations connues jusqu'ici semblent en porter le germe. L'Adupsy, l'Association pour les droits des usagers de la psychiatrie¹, n'avait pas attendu la mort à Bel-Air, pendant une cure de sommeil en juillet, d'un de ses membres fondateurs, pour tirer la sonnette d'alarme. Mais ses avertissements troublaient peu la quiétude officielle. Le drame, pendant l'été, fonctionna comme un révélateur (deux enquêtes, comme on l'a déjà dit, l'une pénale et l'autre administrative). Mais en définitive, c'est la prise de position de trois médecins du Centre psycho-social universitaire (CPSU), tous responsables de secteurs psychiatriques, qui fut le point de non-retour; leur avertissement public, «grosso modo»: la continuité des soins ne peut pas être assurée normalement, eu égard à la crise de confiance existant entre eux et la direction de Bel-Air.